



GEMENG
HABSCHT

AVIS

Règlement communal d'urgence temporaire de circulation

Rétrécissement de la chaussée – rue de Hobscheid à Eischen

En raison du réaménagement du passage piétons dans la rue de Hobscheid à Eischen, le collège échevinal, lors de sa séance du 15 juillet 2025, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

- Art. 1^{er} : Du lundi, 25 août 2025, à partir de 7h00 jusqu'au plus tard le vendredi, 12 septembre 2025, la circulation dans la rue de Hobscheid à Eischen est réglée comme suit :
- rétrécissement sur une voie sur le tronçon limité à la hauteur du bâtiment sis 19, rue de Hobscheid.
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 15 juillet 2025
Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Paul Reiser



Le Bourgmestre,

Serge Hoffmann

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu